

COMPTES CONSOLIDÉS 2015

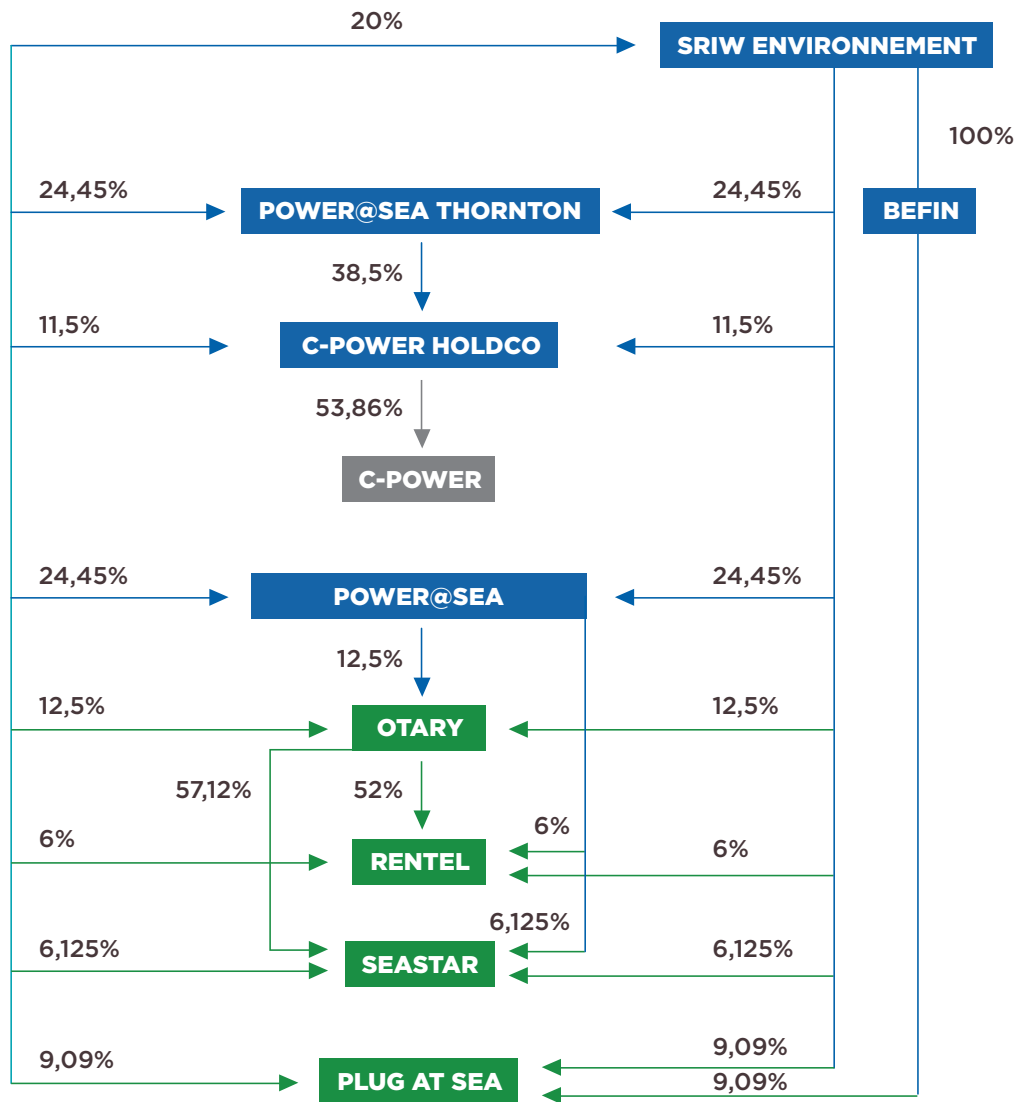
ÉNERGIE / ENVIRONNEMENT / EAU / ÉOLIEN / RÉSEAUX



SOCOFE
HOLDING WALLON



LES PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES AU 31-12-2015



Intégration proportionnelle
Mise en équivalence
Sortie du périmètre



RÉSULTATS FINANCIERS

En 2015, le groupe a réalisé un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 26,94 millions €. Il s'inscrit en recul par rapport à celui de SOCOFE pour le même exercice sous l'effet notamment :

- >> des résultats négatifs de :
 - > POWER@SEA (-64.524,12 €)
 - > POWER@SEA THORNTON (-4,94 €)
 - > SRIWE (-1.606.145,39 €)
 - > OTARY (-3.756,45 €)
 - > RENTEL (5.713,12 €)
 - > SEASTAR (-1.337,45 €)
 - > RENTEL (-5.713,11 €)
 - > PLUG AT SEA (-1.220,31 €)
- >> du résultat positif de C-POWER HOLDCO (+ 3.766,02 €).

Par rapport à l'exercice 2014, il s'inscrit en progrès de 3,6 millions €.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 5,35 millions €. C'est principalement le développement du parc RENTEL qui explique leur croissance de près de 3 millions par rapport à 2014.

Les immobilisations financières, à hauteur de 238,41 millions €, sont en augmentation de 18,73 million € qui se répartissent comme suit :

- >> -6,26 millions € pour les sociétés mises en équivalence suite à la variation annuelle de leurs réserves de consolidation (libération du capital, résultat de l'année et créances nouvelles) ;
- >> un accroissement de 25 millions € pour les participations et leur créance hors périmètre de consolidation de SOCOFE. Ce montant résulte de l'augmentation de capital réalisée en PUBLI-T.

Les créances à plus d'un an sont de 0,05 million € et celles à un an au plus se chiffrent à 0,59 million €. Il s'agit principalement de créances fiscales.

Les placements de trésorerie s'élèvent à 119 millions €. Les valeurs disponibles au 31/12/2015 sont de 34,28 millions €. Au total, la trésorerie est donc en recul de près de 8,2 millions € par rapport à l'an dernier.

Le compte de régularisation de l'actif s'établit à 0,96 million €.

En 2015, les fonds propres du groupe ont été portés à 383,20 millions € après distribution et sous l'effet d'une croissance des réserves consolidées par rapport à 2014, montant en ligne avec l'accroissement du résultat reporté par SOCOFE.

Depuis 2009, l'endettement à long terme a totalement disparu.

Au total, les dettes à un an au plus se chiffrent à 15,5 millions € et résultent principalement du dividende à verser par SOCOFE (14,7 millions €).

Aucune société du groupe n'a d'activité en matière de recherche et de développement.

Aucun développement susceptible d'avoir une influence notable sur le développement du groupe depuis la clôture de l'exercice n'a été porté à notre connaissance.

Il n'y a pas lieu de justifier de l'utilisation d'instruments financiers pour le groupe car ce n'est pas pertinent pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière et des pertes et profits de l'entreprise.

Pour le solde, nous renvoyons au rapport de gestion des comptes sociaux de SOCOFE.



RÈGLES D'ÉVALUATION

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

A. PRINCIPE

INTÉGRATION GLOBALE

La méthode de l'intégration globale est retenue lorsque la filiale est contrôlée par la société mère dans la mesure où :

- >> soit la société mère possède directement ou indirectement plus de 50% du capital ;
- >> soit la société mère dispose d'un contrôle exclusif sur les organes de gestion de la société concernée.

Ces règles sont appliquées pour autant que l'image fidèle des comptes consolidés soit assurée.

INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

La méthode de l'intégration proportionnelle est retenue lorsque la société mère dispose d'un contrôle conjoint.

MISE EN ÉQUIVALENCE

La mise en équivalence est utilisée :

- 1 Dans le cas d'influence notable permanente sur l'orientation de la gestion. Elle est présumée lorsque 20% au moins des droits de vote sont détenus directement ou indirectement (article 12 du code des sociétés). Cette présomption serait non fondée si, par exemple, le détenteur des actions n'avait pas accès à la comptabilité, de sorte que l'information requise pour la consolidation ne pourrait être obtenue.
- 2 Dans les cas où, pour assurer la consolidation pertinente d'une société associée qui est détenue directement et indirectement par SOCOFE, il est nécessaire de mettre également en équivalence la société qui détient directement la société fille (qui répond au critère exposé au point 1) et pour autant que cette participation indirecte de SOCOFE soit significative.

B. DÉROGATION

Il peut être dérogé à ces principes généraux dans les cas d'exclusion qui sont alors explicités ci-dessous.

C. ECART DE CONSOLIDATION

Lors de la première consolidation, les écarts de consolidation constatés à cette date sont maintenus en réserve consolidée. Les acquisitions ultérieures feront l'objet de calcul de Goodwill ou Badwill, selon le cas.

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis, prorata temporis, suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS DE CONSOLIDATION PORTÉS À L'ACTIF DU BILAN

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Les immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'un plan d'amortissement étalé sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se référera aux règles des filiales.

Les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan sont amortis, en fonction de leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, entre 3 ans et 10 ans.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-values ou de dépréciations durables.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Règles générales

Les amortissements annuels sont pratiqués, prorata temporis, suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

Les principales durées d'amortissement sont :

- >> 30 ans pour les bâtiments administratifs ;
- >> 10 ans pour les installations, aménagements, rénovations de biens propres ;
- >> 2 à 10 ans pour le mobilier et le matériel roulant ;
- >> 3 à 5 ans pour le matériel informatique ;
- >> 10 à 30 ans pour les autres installations ;
- >> actifs détenus en location financement : durée du contrat.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se réfère aux règles des filiales.

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont, eux, pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

CRÉANCES COMPTABILISÉES EN IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

CRÉANCES À PLUS ET À MOINS D'UN AN

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS, AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN DEVICES

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères font l'objet d'une conversion au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion négatifs résultant de cette opération sont enregistrés en compte de résultats. Les écarts de conversion positifs sont pris en compte de régularisation.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

IMPÔTS

La charge fiscale relative à l'exercice est déterminée à la date de clôture en fonction de l'impôt estimé et ce, en tenant compte des versements anticipés et des précomptes imputables.

DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère.

Lorsque la date de clôture des comptes d'une société filiale est comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre, ses comptes annuels sont utilisés tels quels. Si la date de clôture est antérieure au 30 septembre, une situation intercalaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.



1 BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF (MONTANTS EN €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Actifs immobilisés	20/28	243 760	222 007
Immobilisations corporelles (ann. 4.9)	22/27	5 354	2 335
Mobilier et matériel roulant	24	54	16
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	5 300	2 319
Immobilisations financières (ann. 4.1-4)	28	238 406	219 672
Sociétés mises en équivalence	9921	50 935	57 200
- Participations	99211	36 453	38 602
- Créances	99212	14 482	18 598
Autres entreprises (ann. 4.10)	284/8	187 471	162 472
- Participations, actions et parts	284	187 439	162 440
- Créances	285/8	32	32
Actifs circulants	29/58	154 962	163 802
Créances à plus d'un an	29	50	50
Autres créances	291	50	50
Créances à un an au plus	40/41	593	1 687
Créances commerciales	40	6	374
Autres créances	41	587	1 313
Placements de trésorerie	50/53	119 079	105 000
Autres placements	51/53	119 079	105 000
Valeurs disponibles	54/58	34 280	56 546
Comptes de régularisation	490/1	960	519
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	398 722	385 809



1 BILAN APRÈS RÉPARTITION

PASSIF (MONTANTS EN €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Capitaux propres	10/15	383 196	371 051
Capital	10	269 952	269 952
Capital souscrit	100	269 952	269 952
Réserves consolidées (ann 4.11)	(+) (-) 9910	113 157	101 012
Ecarts de consolidation (ann 4.12)	9911	87	87
Provisions, impôts différés et latences fiscales	16	51	48
Provisions pour risques et charges	160/5	51	48
- Charges fiscales	161	51	48
Dettes	17/49	15 475	14 710
Dettes à un an au plus (ann. 4.13)	42/48	15 475	14 710
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	23	23
Dettes commerciales	44	544	377
- Fournisseurs	440/4	544	377
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	111	86
- Impôts	450/3	23	14
- Rémunérations et charges sociales	454/9	88	72
Autres dettes	47/48	14 797	14 224
TOTAL DU PASSIF	10/49	398 722	385 809



2 COMPTE DE RÉSULTATS

SOUS FORME DE LISTE (MONTANTS EN €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations	70/74	3 181	1 068
Production immobilisée	72	2 980	535
Autres produits d'exploitation	74	201	533
Coût des ventes et des prestations	60/64	4 480	2 073
Services et biens divers	61	3 612	1 760
Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. 4.14)	62	828	624
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	14	23
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (ann. 5.10)	(+) (-) 635/7	3	-411
Autres charges d'exploitation	640/8	23	77
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+) (-) 9901	-1 299	-1 005
Produits financiers	75	30 301	25 373
Produits des immobilisations financières	750	25 685	24 364
Produits des actifs circulants	751	4 616	1 009
Charges financières	65	10	23
Charges des dettes	650	6	5
Autres charges financières	652/9	4	18
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	(+) (-) 9902	28 992	24 345
Charges exceptionnelles	66		222
Autres charges exceptionnelles (4.14)	664/8		222
Impôts sur le résultat (ann. 5.12)	(+) (-) 67/77	383	69
Impôts	670/3	383	69
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+) (-) 9904	28 609	24 054
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(+)/(-) 9975	-1 667	-666
Résultats en bénéfice	99751	4	35
Résultats en perte	99651	1 671	701
Bénéfice (Perte) consolidé	(+) (-) 9976	26 942	23 388
Dont :			
Part de groupe	(+) (-) 99762	26 942	23 388



LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/ E3/E4) ⁽¹⁾⁽²⁾	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE ⁽³⁾ (en %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL Par rapport à l'exercice précédent ⁽⁴⁾
POWER@SEA SA Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht • BELGIQUE BE 0468.783.479	E1	29,34	0,00
PLUG AT SEA SA Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles 1 • BELGIQUE BE 0501.964.706	P	12,73	0,00
OTARY SA Slijkenssteenweg 2 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0833.507.538 <i>Eléments desquels résulte la direction conjointe:</i> ELECTRAWINDS OFFSHORE GROEN ENERGIE MAATSCHAPPIJ DEME RENT-A-PORT Z-KRACHT SOCOFE SRIW ENVI POWER@SEA	P	18,67	0,00
C-POWER HOLDCO SA Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht • BELGIQUE BE 0472.967.347	E1	25,10	0,00
SRIW ENVIRONNEMENT SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège 1 • BELGIQUE BE 0426.516.918	E1	20,00	0,00
RENTEL SA Slijkenssteenweg 2 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0842.251.889 <i>Eléments desquels résulte la direction conjointe:</i> ELECTRAWINDS OFFSHORE GROEN ENERGIE MAATSCHAPPIJ DEME RENT-A-PORT Z-KRACHT SOCOFE SRIW ENVI POWER@SEA OTARY	P	18,66	0,00
POWER@SEA THORNTON SA Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht • BELGIQUE BE 0536.486.115	E1	29,34	0,00
SEASTAR SA Slijkenssteenweg 2 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0543.401.324	E1	19,81	0,00

(1) G Consolidation globale

P Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée [article 134, alinéa 1^{er}, 3^e de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés]

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle [article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité]

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités [article 109 fa. 110 de l'arrêté royal précité]

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint [article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité]

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. [article 112 de l'arrêté précité].



Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux états CONSO 4.1 et CONSO 4.2, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 107 et 108 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital de 10% au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE ⁽¹⁾ (EN %)	INFORMATIONS REPRISES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS ⁽²⁾			
		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
				[+] OU [-] (EN UNITÉS) (EN MILLIERS DE DEVICES)	
PUBLISOLAR SA Avenue Jean Monnet 2 • 1348 Louvain-la-Neuve • BELGIQUE BE 08094.767.491	16,60	31/12/14	€	258	-93
PUBLI-T SCRL Galerie Ravenstein 4 • 1000 Bruxelles • BELGIQUE BE 0475.048.986	16,67	31/08/15	€	566 095	37 331
PUBLIPART SA Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles 1 • BELGIQUE BE 0875.090.844	13,49	30/09/15	€	155 074	2 825
SPGE SA Rue de la Concorde 41 • 4800 Verviers • BELGIQUE BE 0420.651.980	11,50	31/12/14	€	1 428 085	8 765
PUBLIGAZ SA Galerie Ravenstein 4 • 1000 Bruxelles 1 • BELGIQUE BE 0447.845.040	18,27	30/09/15	€	1 297 689	95 815

(1) Fraction du capital détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

(2) Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXXXXX	26
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	26	
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice	8122P	XXXXXXXXXXXXX	26
Mutations de l'exercice			
Au terme de l'exercice	8122	26	



MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXXX	239
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	53	
Cessions et désaffectations	8173	87	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	205	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXXX	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	XXXXXXXXXXXXX	224
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	14	
Annulés	8303	87	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	151	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	54	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXXX	222
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	222	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXXX	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXXX	222
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	222	



IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXXXXX	2 319
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	2 981	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	5 300	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXXX	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXXXXX	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	5 300	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXXXXX	11 109
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	801	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	11 910	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXXXXX	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXXXXX	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXXXXX	157
Mutations de l'exercice (+) (-)	8541	1 283	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	1 440	
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice (+) (-)	9994P	XXXXXXXXXXXXX	27 650
Quote-part dans le résultat de l'exercice	99941	-1 667	
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	9994	25 983	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99211	36 453	18 599
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	1 419	
Remboursements	8591	5 536	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99212)	14 482	



	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXXXXXX	194 865
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	25 000	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	219 865	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXXXXXX	716
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	716	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXXXXXX	31 710
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	31 710	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	187 439	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXX	32
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	32	

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Réserves consolidées au terme de l'exercice	9910P	XXXXXXXXXXXXXX	101 012
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+) (-)	99002	26.942	
Autres variations (+) (-)	99003	-14 797	
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Distribution de dividendes 31/12/2015		-14 797	
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(9910)	113 157	



ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ÉCARTS POSITIFS			
CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99071P	XXXXXXXXXXXXX	
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99073P	XXXXXXXXXXXXX	
ECARTS NEGATIFS			
CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99072P	XXXXXXXXXXXXX	87
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99072	87	
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99074P	XXXXXXXXXXXXX	

ÉTAT DES DETTES

	CODES	EXERCICE
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	23
- Autres emprunts	8851	23
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	(42)	23



RÉSULTATS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Effectif moyen du personnel	90901	4	4
Employés	90921	4	4
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	828	624
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	4	4

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	187 439	162 440
Créances	9292	82	82
A plus d'un an	9302	82	82

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	CODES	EXERCICE
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants.	99097	481
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)		
Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire	9505	8